

QUESTIONS PRATIQUES

Bourse, épargne, assurance vie, crédit, retraite, livrets, assurances ou impôts... retrouvez l'ensemble des réponses concrètes de nos experts sur **LATRIBUNE.fr**

VOS FINANCES

CÔTÉ BOURSE

LA VALEUR À SUIVRE

-2,62%



Eurotunnel en panne de nouveaux relais de croissance

PIÈTRE JOURNÉE BOURSÈRE pour le titre Eurotunnel qui a largement évolué dans le rouge ce mercredi, enregistrant l'une des pires performances de l'indice SBF 120. Et ce, dans un contexte pourtant favorable au concessionnaire du tunnel sous la Manche : Seafrance, la compagnie de ferries, grand concurrent de l'Eurostar, est actuellement perturbée par une grève qui a notamment bloqué le trafic maritime durant tout le week-end de Pâques. Le secrétaire d'Etat aux Transports, Dominique Bussereau a d'ailleurs déclaré que la société était « menacée de mort » si ce mouvement social devait se prolonger.

NOUVELLES LIGNES

De même, Eurotunnel n'est pas touché par la grève déclenchée à la SNCF, les trains Eurostar n'étant pas sous la coupe de la compagnie française.

En fait, les investisseurs ont préféré focaliser leur attention sur les conclusions d'une étude publiée dans la matinée par Exane BNP Paribas, lequel a initié la couverture du titre avec un objectif de cours



de 7,30 euros et une opinion à sous-performance. Le courtier estime que la structure de capitaux ne devrait plus changer notablement à court terme et précise qu'une entrée au CAC 40 ne devrait pas intervenir avant 2012. Et d'ajouter que la pression concurrentielle est parallèlement un peu trop sous-estimée.

L'an dernier, l'action Eurotunnel a très bien performé en Bourse (avec un gain de plus de 60 %) grâce au rétablissement du trafic, l'ouverture de nouvelles lignes à grande vitesse, une restructuration majeure du capital et l'entrée dans les indices MSCI. Aujourd'hui, le groupe doit trouver de nouveaux relais de progression pour convaincre la communauté financière. P. B.-B.

LE TWITTER DU TRADER

« Les valeurs pétrolières sont toujours là ! Un baril solide et un dollar fort leur permettent d'afficher une belle visibilité. Les investisseurs l'ont bien compris. »



ÉRIC BLEINES

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DE CCR ASSET MANAGEMENT

ANALYSTES : LES « RECOS » DU JOUR

Valeur Analyste	Recommandation
1000MERCIS Gilbert Dupont	Après des résultats significativement supérieurs à ses prévisions, le courtier conforte son option positive sur le dossier. Objectif : 35,7 euros.
NOKIA UBS	L'intermédiaire estime que l'équipementier télécom est bien positionné pour profiter de la croissance du marché des smartphones. Il vise 14,5 euros contre 10,5 euros précédemment.
MICHELIN Oddo	Le bureau de recherches souligne la capacité du groupe à imposer des hausses de prix malgré un contexte économique incertain. Il reste acheteur avec 75 euros en ligne de mire.

L'ACTUALITÉ DE VOTRE ARGENT

ASSURANCE-VIE EN LIGNE : LA GUERRE DES PRIX CONTINUE

On croyait la course aux frais réduits terminée, il n'en est rien. **UN NOUVEAU CONTRAT EN LIGNE** baisse à nouveau les frais de gestion prélevés sur les unités de compte.

PAR ALEXANDRE PHALIPPOU

L'air de rien, c'est une nouvelle barrière qui vient d'être franchie dans l'assurance-vie en ligne. En annonçant des frais de gestion de 0,5 % sur les unités de compte (fonds actions, obligataires, monétaires, etc.), le nouveau contrat de Mes-Placements bouscule ce marché qui s'était assagi depuis 2005.

On pensait pourtant la guerre des tarifs terminée. En 2000, Altaprofits avait été pionnier avec son contrat à 0 % de frais d'entrée (frais sur chaque versement). Un avantage concurrentiel qui s'est transformé au fil des ans en évidence. ING, Boursorama, Symphonis, LinXea, Mes-Placements, Hedios, ou, plus récemment Direct Assurance... Parmi la quinzaine de contrats en ligne apparus depuis, aucun ne prélève de frais d'entrée. C'est sur le plan des frais de gestion que les concurrents se sont battus par la suite, chaque nouveau contrat rognant un peu plus sur sa marge. Altaprofits proposait

Les caractéristiques du nouveau contrat « Mes-Placements Liberté »

Frais d'entrée	0 %
Frais de gestion	0,7 % (fonds euros) ou 0,5 % (unités de compte)
Frais d'arbitrage	0 %
Nombre de supports disponibles	150

Points forts

Les meilleurs frais de gestion sur unités de compte
Un fonds en euros performant
Large palette de fonds, issus de 65 sociétés de gestion

Points faibles

Des frais de gestion sur fonds euros un peu élevés
Un seul fonds en euros
Absence de plusieurs arbitrages automatiques (prévus en juin)

Source : La Tribune

dès le départ 0,6 % sur le fonds en euros et 0,84 % sur les unités de compte (UC). Dès 2001, Symphonis est descendu à 0,75 % sur les UC. Et en 2005, LinXea, a atteint la barre des 0,6 %, devenu la norme (Hedios en 2006, Croissance Vie en 2009, etc.).

« BOUGER LES LIGNES »

Avec ce nouveau contrat à 0,5 % de frais de gestion, baptisé « Mes-Placements Liberté », Éric Girault, PDG et fondateur de Finance Sélection, a voulu bouger les lignes : « Depuis 2005, c'était le statu quo, explique-t-il. Mais il ne reste plus beaucoup de marge pour aller en dessous... » À première vue, on pourrait croire que le contrat se rattrape sur les frais de gestion appliqués au fonds en euros, qui s'élèvent à 0,7 % par an, contre 0,6 % chez la quasi-totalité des concurrents sur la Toile. En réalité, Mes-Placements a choisi de référencer le fonds en euros de l'assureur Axéria (groupe April), l'un des plus rémuné-

rateurs du marché (5,01 % net de frais de gestion en 2009, 5,25 % en 2008). Sauf que la compagnie exige une rétrocession empêchant de facturer moins de 0,7 % de frais de gestion. L'autre contrat Internet confié à Axéria, Épargne Évolution, affiche d'ailleurs les mêmes frais de gestion sur le fonds en euros.

Pour le reste, Mes-Placements Liberté est un contrat en ligne plutôt classique, disposant d'une large palette de supports (150 unités de compte choisies parmi 65 sociétés de gestion). En juin prochain, il se dotera d'arbitrages automatiques et d'une gestion « conseillée » : des arbitrages seront proposés à l'épargnant qui sera libre, d'un clic, de les appliquer sur son contrat ou de les refuser. ■

RETROUVEZ un outil gratuit pour comparer les assurances-vie sur **LATRIBUNE.fr** à la rubrique **VOS FINANCES**

LA QUESTION PRATIQUE

CRÉDIT IMMOBILIER : JUSQU'À QUAND PEUT-ON BÉNÉFICIER DU PRÊT À TAUX ZÉRO ?

« L'acquisition neuve est favorisée par les pouvoirs publics. Mais il ne faut pas tarder. En effet, vous avez seulement jusqu'au 30 juin 2010 pour bénéficier du doublement du prêt à taux zéro (PTZ). Initialement voué à disparaître fin 2009, il a été prorogé de quelques mois. Pour obtenir ce crédit

gratuit, il faut remplir plusieurs conditions : ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale dans les deux ans qui précèdent l'achat, souscrire un crédit complémentaire d'une durée supérieure à deux ans, et respecter un plafond de ressources dépendant de la zone géographique et de la composition du ménage. Ainsi,

« POUR OBTENIR CE CRÉDIT GRATUIT, IL FAUT REMPLIR PLUSIEURS CONDITIONS. »



JOËL BOUMENDIL

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE ACE (COURTIER EN CRÉDITS)

un couple avec deux enfants devra avoir un revenu fiscal de référence (indiqué sur l'avis d'imposition) inférieur à 56.875 euros en région parisienne, sur la Côte d'Azur et dans le Genevois français; et 40.488 euros ailleurs en province. Enfin, le montant du PTZ ne peut dépasser 30 % du prix de revient de l'opération (hors frais de notaire) et 100 % des crédits complémentaires.

À condition de remplir ces critères, on peut obtenir de 40.350 euros à 55.050 euros selon les régions pour des foyers de quatre personnes.

MAJORATIONS POSSIBLES

Autre atout du dispositif : le PTZ peut bénéficier de majorations venant s'ajouter au montant de base. Certaines collectivités locales, par exemple, ajoutent entre 10.000 à 15.000 euros, avec un minimum compris entre 3.000 et 5.000 euros selon la zone géographique et la composition du ménage. Là encore, il faut répondre à des critères de ressources, mais plus drastiques. En outre, une majoration supplémentaire, de 15.000 à 20.000 euros, est accordée si le logement neuf répond à la norme BBC (bâtiment basse consommation). ■